

INFORMATIONS COVID-19

Lettre info COVID-19 – n°96 – 03 décembre 2021 - Semaine 48

Le mot du préfet

Les indicateurs de la circulation du virus dans le département du Var connaissent une hausse exponentielle qui n'est pas sans rappeler la 3^e vague du printemps dernier. Les déplacements se limitaient alors à un rayon de 10 km autour du domicile, un couvre-feu était instauré entre 19 h et 6 h du matin et seuls les commerces de première nécessité pouvaient rester ouverts.

Pour l'instant, si le nombre de patients en réanimation est beaucoup moins important qu'il y a 8 mois, il connaît tout de même une augmentation sensible. Pour la première fois depuis le début de l'été, il a fallu ouvrir de nouveaux lits dans les services de réanimation car ceux-ci sont déjà quasi-saturés par des patients non-covid.

C'est pour cette raison que la vaccination est la première des priorités. Il nous faut tous ensemble conjuguer nos énergies pour renforcer les capacités des centres permanents, recréer de nouveaux centres éphémères et encourager la médecine de ville à aller encore plus loin (elle assure déjà plus de la moitié des vaccinations) : première injection ou rappel pour celles et ceux vaccinés depuis 5 mois. Ne tardez pas pour prendre rendez-vous car les nouveaux créneaux sont rapidement remplis.

Chacun doit aussi respecter les gestes barrières dans son quotidien et veiller strictement à ce que l'organisation des festivités, surtout en cette période où les sollicitations sont nombreuses, soit compatible avec la situation sanitaire que nous connaissons.

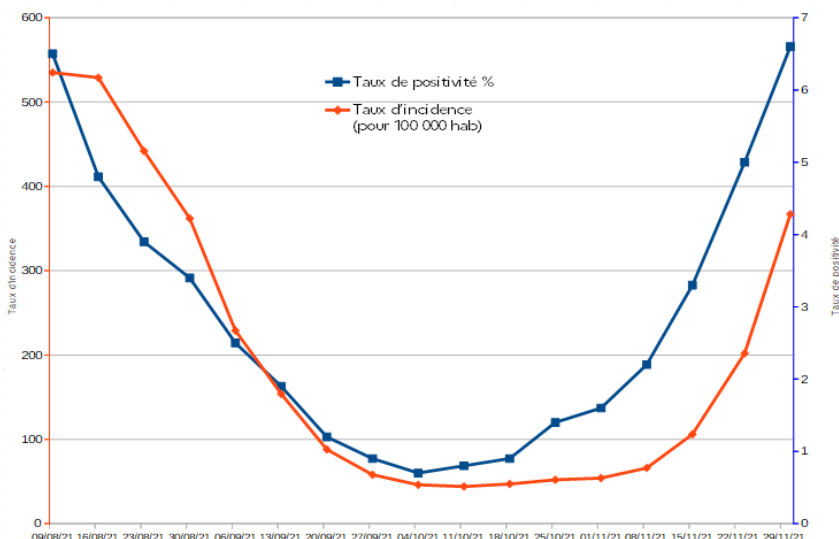
Nous devons tout faire pour éviter de prendre à nouveau des mesures plus contraignantes.

Evence Richard

Point épidémiologique

INDICATEURS DE SUIVI ÉPIDÉMIOLOGIQUE POUR LE VAR AU 29 NOVEMBRE 2021

| | S41 11/10 17/10 | S42 18/10 24/10 | S43 25/10 31/10 | S44 01/11 07/11 | S45 08/11 15/11 | S46 15/11 21/11 | S47 22/11 28/11 |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Nombre de tests réalisés | 56439 | 40148 | 37060 | 32738 | 34144 | 43337 | 59946 |
| Nombre de tests positifs | 501 | 558 | 585 | 718 | 1138 | 2203 | 3936 |
| Taux de positivité | 0,90 % | 1,40 % | 1,60 % | 2,20 % | 3,30 % | 5,10 % | 6,60 % |
| Taux d'incidence (pour 100 000 hab) | 47 | 52 | 54 | 67 | 106 | 205 | 367 |



➔ INDICATEURS SANITAIRES

- Nb de décès en établissement de santé : **1659**

- File active des patients hospitalisés en unité conventionnelle : **73**

- File active des patients hospitalisés en réanimation : **23**

➔ **CLUSTERS** Le nombre cumulé de clusters signalés : **94** en cours d'investigation.

DÉPISTAGE SYSTÉMATIQUE DANS LES ÉCOLES



Depuis le 11 octobre 2021, le département du Var a expérimenté un nouveau protocole sanitaire dans les écoles. Le dispositif a consisté à ne plus fermer la classe dès le premier cas positif, mais à tester tous les élèves et à isoler seulement les cas positifs.

La mise en place de ce protocole expérimental a permis de réduire significativement le nombre de classes fermées, particulièrement lors de la période ayant précédé les vacances de la Toussaint.

Ce protocole s'est appuyé sur la mise en œuvre d'opérations de tests salivaires réactifs, par l'intervention de médiateurs lutte anti-covid (MEDILACS) en lien avec les laboratoires du département.

Depuis le lundi 29 novembre 2021, à la suite des annonces du ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, l'ensemble des départements sont désormais concernés par le déploiement d'un protocole de dépistage systématique pour limiter les fermetures de classes dans le premier degré.

La principale évolution concerne les modalités de réalisation des tests. Celles-ci relèveront des familles, qui auront la possibilité de se rendre en pharmacie ou en laboratoire pour un dépistage entièrement pris en charge par l'assurance maladie.

Des opérations de tests salivaires au sein des écoles en lien avec les laboratoires pourront être également organisées, en priorité dans les zones rurales isolées et au sein des quartiers de la politique de la ville, dans un souci de prise en compte les disparités territoriales.

À compter de ce lundi 6 décembre, la survenue d'un cas confirmé parmi les élèves n'entraînera donc plus la fermeture de la classe. Les élèves présentant le résultat d'un test négatif pourront poursuivre les apprentissages en présentiel.

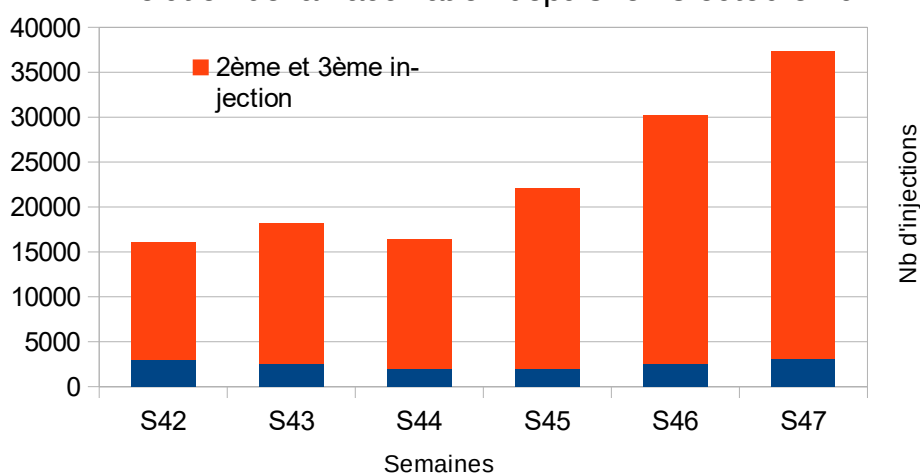
LA VACCINATION DANS LE VAR



Face à la 5^e vague, la vaccination demeure le rempart principal pour se protéger et protéger les autres. Dans le Var, l'offre de vaccination se poursuit : 20 000 rendez-vous par semaine sont assurés par les 12 centres permanents, et des centres éphémères sont mis en place chaque semaine (centre hospitalier Toulon-La Seyne, Avenue 83, mairies...) pour vacciner les plus vulnérables, que ce soit pour une primo-injection ou un rappel.

En appui de ces dispositifs, il est également possible de prendre rendez-vous auprès des professionnels de santé de proximité : médecins, cabinets infirmiers, de radiologie, sage-femmes, pharmacies. Cette médecine de ville représente aujourd'hui la moitié des vaccinations réalisées dans le département.

Evolution de la vaccination depuis le 18 octobre 2021



➔ Les 12 centres de vaccination permanents

| Commune | Adresse | Jours et horaires d'ouverture du 6 au 12 décembre 2021 | | | | | | |
|-----------------------------------|--|--|--------|------------|------------|---------|------------|----|
| | | Lu | Ma | Me | Je | Ve | Sa | Di |
| TOULON | Salle Franck Arnal Rue Vincent Scotto | 9h-17h | | | | | | |
| LA SEYNE-SUR-MER | ESAJ Avenue Yitzhak Rabin | 9h-17h | 9h-17h | 9h-17h | 9h-17h | 9h-17h | | |
| HYERES-LES-PALMIERS | Espace de la Villette (à côté de l'Espace 3000) | 8h30-14h | | | | | | |
| LA LONDE-LES-MAURES | Salle Yann Piat Rue de la salle des fêtes | 8h-17h | | 8h-17h | | 8h-17h | | |
| SAINTE-MAXIMIN LA SAINTE-BAUME | Salle des fêtes Place de Lattre de Tassigny | 9h-16h | | 9h-16h | | 9h-16h | | |
| BRIGNOLES | Salle polyvalente Complexe sportif JJ Marcel Site du Vabre | 14h-19h | 9h-14h | 14h-19h | 9h-14h | 14h-19h | 9h-14h | |
| AUPS | Foyer des Jeunes Romano Place Frédéric Mistral | | | | 10H -17H | | | |
| DRAGUIGNAN | Complexe Saint-Exupéry Place de la Paix | 9h-17h | | 11h-19h | 9h-17h | 9h-17h | 9h-12h30 | |
| FAYENCE | Gymnase Camille Courtois 38 avenue Robert Fabre | 9h-17h | | 9h-17h | | | | |
| FREJUS | Base Nature Espace Caquot 1196 Boulevard de la Mer | 9h-17h | | | | | | |
| GRIMAUD | Parking complexe sportif des Blaquières -Sous-Chapiteau RD 61 Route des Blaquières | 8h30-12h30 | | 8h30-17h30 | 8h30-12h30 | | 8h30-17h30 | |
| LE LUC | Piscine Municipale Joël Batbedat Avenue Pierre de Coubertin | 8H -18H | | 8H -18H | | 8H -18H | | |

➔ 8 centres de vaccination éphémères sont mis en place afin de faciliter l'accès aux personnes éligibles au **rappel vaccinal** et pour ceux qui ne sont pas encore vaccinés :

CENTRES DE VACCINATION ÉPHÉMÈRES

| Commune | Adresse | Public visé | Prise de rendez-vous | 1ère et 2ème injections, rappel |
|----------------------|---|--------------|--|---|
| Toulon | Centre hospitalier Toulon-La Seyne | Tous publics | Sur le site sante.fr | Le 5 décembre de 8h30 à 17h30 |
| La Crau | Foyer des anciens Place Félix Reynaud | Tous publics | Rendez-vous fixés par le CCAS | Les 8, 15 et 22 décembre de 9h à 17h |
| La Valette-du-Var | Centre commercial L'Avenue 83, 300 avenue de l'Université | Tous publics | Sans rendez-vous | Les 4, 11 et 18 décembre de 9h à 17h |
| Le Revest-les-Eaux | Maison Charles Vidal Parking Jean Moulin | Tous publics | Prise de rendez-vous à la mairie | Les 11 et 12 décembre de 9h à 18h |
| Le Lavandou | Espace culturel Avenue de Provence | Tous Publics | Rendez-vous fixés par le CCAS | Les 6, 7, 8 et 9 décembre de 9h à 17h |
| Carqueiranne | Maison des associations Clair Val Chemin du petit lac | Tous Publics | Rendez-vous fixés par le CCAS | Le 21 décembre de 9h à 17h |
| Six-Fours-les-Plages | Hall des sports du Verger, 45 rue du Stade | Tous Publics | Rendez-vous sur doctolib et à la mairie au 04 94 34 93 00 | Du 13 au 17 décembre 2021 Du 4 au 8 janvier 2021 |
| Solliès-Pont | Salle des fêtes Rue Lucien Simon | Tous Publics | Sans rendez-vous | Les 2,3 et 6 décembre de 9h à 18h et le 7 décembre |

➔ Les chiffres de la vaccination dans le Var



Au 1^{er} décembre au soir,

799 432 personnes ont reçu la 1^{re} injection

873 824 personnes ont reçu 2 injections ou 3 injections

1 673 256 injections ont été réalisées.

PROCOLES SANITAIRES



➔ Protocole sanitaire en entreprise

Le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19 a été **actualisé le 29 novembre 2021** pour prendre en compte l'évolution de la situation sanitaire.

Les principales évolutions portent sur le strict respect des gestes barrières et du port du masque en intérieur et l'aération des locaux :

- Mesures d'hygiène
- Aération – Ventilation
- Distanciation physique et port du masque
- Vaccination obligatoire et passe sanitaire.

Le protocole complet est disponible [ICI](#)

➔ Protocoles sanitaires dans les établissements recevant du public

Au regard de l'évolution de la situation sanitaire, les protocoles sanitaires des établissements recevant du public ont été renforcés.



➔ Protocole sanitaire renforcé pour les commerces

Consultez le [protocole](#) sanitaire pour les commerces.



➔ Protocole sanitaire renforcé pour les marchés couverts et ouverts, dont les marchés de Noël

Consultez le [protocole](#) sanitaire pour les marchés.



➔ Protocole sanitaire renforcé pour les secteurs hôtellerie, cafés, restauration (HCR) et traiteurs événementiels

Consultez le [protocole](#) sanitaire du secteur HCR-Traiteurs



➔ Protocole sanitaire renforcé pour l'événementiel professionnel

Consultez le [protocole](#) sanitaire renforcé pour l'événementiel professionnel



➔ Dans les loisirs d'intérieur (indoor)

Consultez le [protocole](#) sanitaire pour les loisirs d'intérieur (indoor) - Octobre 2021



➔ Pour les fêtes foraines

Consultez le [protocole](#) sanitaire pour les fêtes foraines - Octobre 2021



➔ Dans les bars dansant, les clubs et discothèques

Consultez le [protocole](#) sanitaire pour les bars dansant, les clubs et discothèques - Novembre 2021



➔ Dans les parcs de loisirs

Consultez le [protocole](#) sanitaire pour les parcs de loisirs - Octobre 2021



Face à la 5^e vague et afin de limiter la propagation du variant Omicron, de nouvelles mesures sont mises en place pour les voyageurs.

A partir du 4 décembre à minuit, toute personne entrant sur le territoire français doit présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h ou 48h en fonction du pays de provenance :

➔ Pour les voyageurs, **vaccinés ou non**, souhaitant se rendre en France depuis des pays **hors Union Européenne et hors Espace Européen***, présentation obligatoire d'un **test** de moins de **48 h** au moment de l'embarquement.

➔ Pour les voyageurs **non vaccinés** en **provenance des pays de l'Union Européenne et Espace Européen***, présentation obligatoire d'un **test** de moins de **24h** au moment de l'embarquement.

*Espace Européen : Andorre, Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Marin, Saint-Siège ou Suisse.

Retrouvez les dernières informations pour voyager depuis et vers l'étranger au 4 décembre 2021 : [ICI](#)

➔ **Classification des pays sur la base des indicateurs sanitaires :**

Pays « verts » : pays et territoires dans lesquels aucune circulation active du virus n'est observée et aucun variant préoccupant n'est recensé. Il s'agit des pays de l'espace européen, auxquels s'ajoutent l'Arabie Saoudite, l'Argentine, l'Australie, le Bahreïn, le Canada, la Corée du Sud, les Émirats Arabes-Unis, Hong-Kong, le Japon, la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Nouvelle-Zélande, le Qatar, le Rwanda, le Sénégal, Taïwan, Union des Comores, l'Uruguay, Vanuatu.

Pays « orange » : pays dans lesquels on observe une circulation active du virus dans des proportions maîtrisées, sans diffusion de variants préoccupants. Il s'agit de tous les pays n'étant pas inclus dans les listes des pays « verts » et « rouges ».

Pays « rouges » : pays dans lesquels une circulation active du virus est observée avec une présence de variants préoccupants. Il s'agit des pays suivants : Afghanistan, Biélorussie, Brésil, Costa-Rica, Cuba, Géorgie, Moldavie, Monténégro, Pakistan, Russie, Serbie, Suriname, Turquie, Ukraine.

Pour les voyageurs souhaitant se rendre à l'étranger, il est nécessaire de s'informer au préalable sur les éventuelles restrictions appliquées par les pays de destination (en savoir plus sur www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs).

Nouveau

Pays « rouges écarlates » : pays les plus à risques face au variant Omicron. Il s'agit des 7 pays d'Afrique australe : Afrique du Sud, Botswana, Eswatini, Lesotho, Mozambique, Namibie, Zimbabwe ; ainsi que l'Île Maurice, le Malawi et la Zambie.

➔ Seuls les **Français, ressortissants européens, diplomates ou personnels navigants** pourront entrer en France depuis ces pays. Un test PCR négatif de moins de 48 heures ou un test antigénique de moins de 24h sera exigé avant l'embarquement.

Un test sera réalisé également à l'arrivée :

- Si test **négatif** : isolement de **7 jours**, personnes vaccinées comprises.
- Si test **positif** : isolement de **10 jours** dans un hôtel et sous surveillance des forces de l'ordre.

